



Doc. 1051

15 septembre 1959

Création d'un centre universitaire agronomique européen des régions méditerranéennes

Rapport¹

Commission de l'agriculture et du développement rural

Rapporteur: M. Jean SOURBET, France

1. 1959 - 11e session - Deuxième partie



A. I. Projet de recommandation

1. L'Assemblée,
2. Constatant :
 - 2.1. que les économies agricoles des divers pays méditerranéens membres du Conseil de l'Europe, en raison de la structure des exploitations, du climat, de la nature du sol et des méthodes traditionnelles de culture, présentent une grande similitude;
 - 2.2. qu'en raison d'une forte pression démographique les cultures de ces pays sont souvent mal adaptées au sol ou au climat et qu'il en résulte pour les populations agricoles un niveau de vie médiocre;
 - 2.3. qu'une modification des méthodes, un aménagement des marchés, une orientation de la production, une meilleure adaptation des cultures et une plus rigoureuse sélection des variétés ou des semences est susceptible, à brève échéance, comme des essais l'ont démontré, d'avoir les conséquences les plus heureuses sur l'évolution économique de ces régions;
 - 2.4. qu'un gros effort doit être entrepris pour développer l'irrigation, améliorer les sols, lutter contre l'érosion et reboiser;
3. Estimant :
 - 3.1. que tous les pays membres du Conseil doivent faire oeuvre de solidarité en aidant ces régions peu favorisées à élever leur production au niveau des autres pays de l'Europe continentale;
 - 3.2. qu'une des méthodes les plus sûres pour arriver à renforcer la productivité dans les régions méditerranéennes des pays membres, à harmoniser les méthodes de production, à les orienter, à les discipliner, à éviter l'accumulation de surplus résultant de l'uniformité des cultures et à favoriser l'écoulement de productions normalisées réside dans la formation complémentaire d'ingénieurs agricoles instruits du problème dans son ensemble;
4. Considérant :
 - 4.1. que, pour parvenir à ce but, il conviendrait de créer et d'organiser un centre ou une fondation qui grouperait un certain nombre d'élèves diplômés des grandes écoles d'agriculture nationales ou d'agents particulièrement qualifiés, qui, choisis avec soin, recevraient pendant une période déterminée un enseignement approprié leur donnant une vue d'ensemble de tout le problème de l'économie agricole méditerranéenne ;
 - 4.2. que cette institution ne manquerait pas d'avoir les meilleurs effets pour le développement de l'esprit européen chez les populations rurales qui, par le canal de ces ingénieurs, leurs conseillers normaux, prendront plus facilement conscience de l'interdépendance existant entre les économies agricoles du bassin méditerranéen ;
 - 4.3. que le Conseil de l'Europe, dont les réalisations sur le plan universitaire sont connues, se doit également d'entreprendre une action en faveur des futurs enseignants agricoles, dont l'influence s'exerce sur une partie importante de la population;
 - 4.4. que s'il importe de continuer et d'accroître, sur le plan technique, l'aide apportée aux régions méditerranéennes par d'autres organisations internationales, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et de l'Agriculture (O. A. A.), l'Agence européenne de Productivité, l'Organisation Européenne de Coopération Économique (O. E. C. E.), il convient également de compléter ces techniques par une action politique parallèle, susceptible de favoriser le développement de la notion de solidarité européenne;
 - 4.5. que le Conseil de l'Europe est le seul organisme capable d'entreprendre cette action corollaire, indispensable à l'assistance technique, et qu'il se doit, en conséquence, de prendre l'initiative de la création d'un centre ou d'une fondation destinée à compléter, dans le cadre de ses Membres, la formation de l'élite des enseignants agricoles,
5. Recommande au Comité des Ministres :
 - 5.1. de décider la création, sous l'égide du Conseil avec l'aide et la participation de l'Agence européenne de Productivité, de l'O. A. A. et des pays intéressés membres du Conseil de l'Europe, d'un centre méditerranéen ou d'une fondation méditerranéenne destinée à la formation complémentaire des ingénieurs agronomes appelés, dans leurs pays respectifs, à la formation de vulgarisateurs agricoles;

5.2. d'envisager la création de ce centre dans une localité disposant à la fois d'une université, d'un centre d'expérimentation méditerranéen et d'une école d'agriculture spécialisée dans l'étude des productions de cette région ;

5.3. de subventionner, dans la plus large part possible, l'établissement de ce centre et d'inviter les États membres du Conseil à apporter une contribution efficace à cette oeuvre.

B. II. Exposé des motifs par M. SOURBET

1. I. Introduction

1. Comme l'un des buts poursuivis par le Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite de ses Membres par l'adoption d'une action commune, aussi bien dans les domaines économique que culturel, il nous a paru nécessaire de nous pencher sur le problème du développement de l'esprit européen dans le monde rural.
2. Si depuis une dizaine d'années on constate avec satisfaction qu'en Europe les rapprochements culturels ont une tendance à se développer et par là même à créer dans la jeunesse universitaire une notion nouvelle de solidarité entre les pays, une couche importante de la population cependant, et justement la moins perméable, n'a pas encore d'une façon vraiment positive perçu la grandeur des buts que nous poursuivons.
3. Vivant isolé sur sa terre, le paysan est lent à se mettre aux grandes idées générales. Certes, il a une vague conscience de la nécessité de l'union. Cette conscience prend ses racines dans deux facteurs essentiels; d'une part la crainte perpétuelle des guerres dont la paysannerie fait en général les frais, et d'autre part la nécessité d'assurer un écoulement à ses produits.
4. Pour développer le sens de l'esprit européen dans la classe rurale, il nous a paru nécessaire de faire appel à ceux qui, par vocation et par profession, sont les conseillers ordinaires des agriculteurs, c'est-à-dire les ingénieurs agronomes. Ceux-ci jouent dans l'économie paysanne un rôle considérable. Il conviendrait donc, à notre sens, de donner à cette élite la possibilité de prendre plus nettement conscience de l'importance des problèmes agricoles européens proprement dits. Nous pensons que le rôle que ces techniciens sont appelés à jouer peut être déterminant pour la formation des classes rurales de l'avenir. En contact fréquent avec les agriculteurs, ils peuvent aussi bien les orienter dans le domaine pratique que dans le domaine des idées. Or, s'il existe actuellement, sur le plan des universités, une action très nette en faveur du développement du sens de l'esprit européen, on peut dire, sans être taxé de pessimisme, qu'aucune action de ce genre n'a été entreprise auprès des dirigeants locaux des populations campagnardes.
5. Le but de notre rapport et du projet de recommandation ci-dessus est de combler cette lacune.

2. II. Position du problème

6. Il y a quelques années, la commission de l'Agriculture de l'Assemblée du Conseil de l'Europe avait envisagé la création d'un Collège européen de l'Agriculture. Cette idée, qui nous paraît juste, nous semble cependant pécher par une trop grande ambition. Chaque pays, en effet, a ses coutumes agricoles qui sont inhérentes à la structure de son sol et de son climat; ses cultures varient d'une façon constante et considérable selon les latitudes auxquelles on se trouve. Dans ces conditions, la création d'un Collège européen de l'Agriculture, s'il avait conservé son caractère technique, aurait vraisemblablement risqué de ne pas atteindre son but, ou bien la machine administrative le composant aurait dû être trop lourde, en raison de l'importance globale des sujets à traiter et de leur énorme différence par suite des conditions climatiques, structurelles et géographiques.
7. Or, la région méditerranéenne semble être une base sur laquelle il est possible de réaliser une institution homogène. La région méditerranéenne, en effet, obéit, quels que soient les pays qui bordent cette mer, à des structures agricoles pratiquement identiques. Les cultures y sont les mêmes, le climat varie peu et les difficultés pour trouver des débouchés sont pratiquement les mêmes, qu'il s'agisse de l'économie italienne, française, grecque, turque ou espagnole et portugaise. Au surplus, il se trouve qu'en raison des phénomènes d'érosion les difficultés de culture sont similaires et l'on peut dire, sans être taxé d'exagération, que toutes les parties des territoires bordant la Méditerranée sont soumises aux mêmes influences et pratiquent les mêmes productions.
8. Aussi, à la Conférence des Directeurs généraux de l'Agriculture et des Directeurs des services de vulgarisation pour les régions méditerranéennes de l'Agence européenne de Productivité de P.O. E. C. E., qui s'est tenue à Paris du 3 au 8 novembre 1958, et à laquelle assistaient également plusieurs directeurs de l'Agriculture des pays nordiques, l'idée lancée il y a six ans par le Conseil de l'Europe a-t-elle été reprise avec quelques variantes. Plusieurs délégués ont, au cours de cette conférence, signalé l'intérêt qu'il y aurait, pour tous les pays bordant la Méditerranée, d'avoir pour les agronomes de ces pays la possibilité de suivre, après la fin de leurs études (même si ces ingénieurs occupent déjà dans leur pays des postes de responsabilité), des cours leur donnant, sur le plan de la technique et de l'économie méditerranéenne, une formation

commune. Cette période de stage dans un séminaire européen agricole après leurs études aurait pour but de parfaire leur culture générale et de leur donner une notion exacte des problèmes qui se posent dans tous les pays méditerranéens. On obtiendrait ainsi, dans un domaine technique, une sorte d'orientation générale permettant, pour l'avenir, de normaliser à la fois les méthodes de culture, de production, la notion de commercialisation, et d'orienter les recherches ou les expériences.

3. III. Création du centre

9. Les discussions qui ont eu lieu à ce sujet au cours de la Conférence des Directeurs de l'Agriculture ont appelé l'attention des services de l'O. E. C. E., et principalement de l'Agence de Productivité, sur cette question. Des contacts, d'ailleurs, ont été pris entre le Conseil de l'Europe et l'O. E. C. E. à ce sujet, en vue de déterminer la meilleure méthode permettant d'aboutir à la réalisation de cette idée. Il résulte de toutes ces discussions qu'un certain nombre d'organisations internationales seraient susceptibles de s'intéresser à un sujet de cette nature. Des essais similaires et localisés vont être tentés en Italie pour une courte période. Ces essais, il est vrai, ne concerneront pas des ingénieurs agronomes, mais des vulgarisateurs.

10. Un centre, comme celui envisagé dans le présent rapport, doit dépasser ce stade et couvrir un secteur beaucoup plus étendu. Ce que nous désirons, ce n'est pas seulement nous cantonner dans des questions purement techniques, mais également procéder à une formation intellectuelle et économique permettant aux élèves du centre européen méditerranéen d'aborder d'une façon franche et approfondie la question de la création d'un véritable esprit d'union dans le domaine agricole entre tous nos pays. Pour obtenir une réalisation efficace du projet présenté, un certain nombre de données de base sont nécessaires.

11. La première de ces données consiste en la recherche d'un endroit approprié. Ce choix doit être déterminé par les possibilités suivantes :

- a. existence d'une université proche pour permettre aux ingénieurs agronomes de suivre les cours nécessaires à leur formation intellectuelle ;
- b. existence d'une école d'agriculture importante dont les techniques sont orientées vers les productions méditerranéennes;
- c. proximité d'un centre d'expérimentation permettant aux étudiants de suivre, d'une façon moderne, les expériences les plus récentes.

12. Une question se pose également : celle de la période pendant laquelle ces étudiants seront amenés à suivre les cours qui leur seront donnés. Si ces cours ont une durée trop limitée, le bénéfice qu'ils pourront en retirer sera lui-même limité et il est à craindre que le passage trop rapide des jeunes gens dans ce séminaire ne laisse pas une empreinte suffisante. C'est pourquoi, au cours des conversations qui ont eu lieu à l'O. E. C. E., il a paru nécessaire d'envisager au moins une période d'une année scolaire, c'est-à-dire environ huit mois, allant du mois de novembre au 1er juillet.

13. En fin d'études un diplôme serait délivré.

4. IV. Fonctionnement

14. Pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés, ce centre devrait prendre les apparences de ce qu'on appelle communément un « séminaire » et être organisé en internat. Les organes chargés de le faire fonctionner pourraient se résumer dans les suivants :

- a. un comité directeur, comprenant de hautes personnalités du monde politique, universitaire et agricole et des représentants des Etats intéressés, qui aurait la haute main sur l'orientation générale des études;
- b. un comité exécutif plus restreint et dont la tâche consisterait à élaborer les programmes et à suivre l'organisation administrative proprement dite ;
- c. un organe administratif plus particulièrement chargé de la gestion, de l'organisation matérielle, de la surveillance, et qui devrait rendre compte de son action au comité directeur. Sur ce plan, l'aide du Conseil de l'Europe pourrait être particulièrement efficace, en fournissant les cadres nécessaires.

15. Les cours devraient porter sur la majeure partie des secteurs intéressant le développement de l'agriculture dans les régions méditerranéennes, par exemple : étude de la vulgarisation agricole, direction et économie des fermes; irrigation, lutte contre l'érosion, marché des produits méditerranéens; en un mot les grands principes d'une économie générale agricole.

16. A côté des cours qui pourraient être donnés dans ce séminaire, d'autres pourraient être suivis par les étudiants, soit à l'université, soit à l'école d'agriculture, soit au centre d'expérimentation. De même, pour développer sur le plan politique le sens de l'esprit européen, un certain nombre de hautes personnalités du monde politique choisies avec soin pourraient, au cours de cette année scolaire, faire diverses conférences traitant des questions d'un intérêt commun.

5. V. Questions financières

17. Il est incontestable que l'organisation d'un centre de cette nature, pose de graves problèmes financiers. Il importe, en effet, à la fois que ce centre fonctionne avec un minimum et un maximum d'élèves. Avec un minimum parce que l'affaire ne pourrait pas être intéressante si le nombre des étudiants n'était pas assez élevé. Avec un maximum, car il est à craindre qu'en cas de dépassement du nombre des étudiants, ceux-ci ne puissent avoir l'homogénéité qui est hautement souhaitable dans une entreprise de cette nature. Les chiffres auxquels on peut s'arrêter sont de l'ordre de 50 à 60 étudiants par an. Ceux-ci pourraient être divisés en trois groupes :

- a. Le premier groupe comprendrait des boursiers en provenance des divers États membres;
- b. Le deuxième groupe serait constitué par les élèves désignés par les États, mais qui paieraient le prix de leur pension;
- c. Le troisième groupe serait constitué par les élèves désignés par les fondations privées, qui s'intéressent à cette question et paieraient les prix de pension.

18. Si on estime que l'entretien d'un étudiant pour une période de huit mois est de l'ordre de 500.000 francs français, le budget scolaire s'établirait donc à une trentaine de millions. Cette somme pourrait être réduite environ de moitié au cas où la moitié seulement des étudiants seraient à la charge de l'organisation. A ces sommes il convient d'ajouter les frais d'enseignement et les frais d'administration qui peuvent éventuellement représenter une somme identique. Grosso modo, et sans avoir calculé d'une façon précise le financement d'un tel centre, on peut estimer au bas mot à 40 millions les sommes qui seraient nécessaires pour le faire fonctionner.

6. VI. Mode de financement

19. Quelles méthodes de financement pourraient être employées? Plusieurs méthodes de financement peuvent être envisagées et nous estimons que, pour aboutir, la participation d'un certain nombre d'organismes est nécessaire. En ce sens, des appels pourraient être faits :

- a. à l'O. A. A.;
- b. au Conseil de l'Europe;
- c. à l'O. E. C. E.-Agence européenne de Productivité;
- d. à quelques grandes organisations professionnelles disposant de fonds;
- e. au département et à la Chambre de commerce du pays d'accueil;
- f. aux administrations centrales des pays qui seraient intéressés à y participer;
- g. aux fondations diverses intéressées au développement de l'esprit de coopération européenne.

20. L'Agence européenne de Productivité, qui suit actuellement la question, envisage la nomination d'un consultant qui serait chargé d'établir un rapport déterminant exactement les conditions dans lesquelles ce centre pourrait être créé et établi. Ce rapport doit permettre d'avoir une idée exacte des dépenses entraînées par la création de ce centre.

21. Le Conseil de l'Europe, qui, dans le domaine culturel, a déjà eu une action déterminante et dont les réalisations concrètes se font déjà sentir, devrait pouvoir, dans un domaine où l'unanimité peut se faire rapidement, subventionner la création d'un organisme de ce genre dont l'intérêt pour l'esprit de coopération en Europe est indéniable.